

GUIDE D'UTILISATION DES PAVILLONS

À L'INTENTION DES INVITÉS



Bienvenue aux pavillons La Sittelle et l'Hermine sur le site d'Auvergne laboratoire vivant, un projet de recherche en science du bâtiment visant l'amélioration des conditions de conception et de réalisation d'enveloppes éco performantes.

Ce guide a été réalisé pour vous faciliter la vie durant votre séjour. Toutefois, en tout temps, vous pouvez me contacter au 418-569-8086.

On trouvera dans ce document la description des lieux, un rappel des règlements et en annexe de l'information technique sur le projet de recherche Auvergne laboratoire vivant (à venir).

Je souhaite que votre séjour puisse satisfaire à vos attentes.

Richard Trempe

English version available following French version

Table des matières

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES SUR PLACE	3
NOMBRE D'OCCUPANTS ET USAGE DES LIEUX.....	3
RÉSEAUX SOCIAUX ET TÉLÉPHONE	4
JEUX EXTÉRIEURS ET JOUETS.....	4
VAISSELLE POUR JEUNES ENFANTS	4
BUANDERIE	4
LAVE-VAISSELLE.....	5
TÉLÉVISION INTELLIGENTE	5
FOYER AU BOIS	5
EAU	6
CHAUFFAGE	6
CONDITIONNEMENT DE L'AIR AMBIANT	6
TÉLÉPHONE D'URGENCE	6
FOYER EXTÉRIEUR	6
ACCÈS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE	7
ACTIVITÉ DE KAYAK : ACCEPTATION DES TERMES ET ENTENTE	7
AIRE DE STATIONNEMENT	7
BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE	7
DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION	7
DÉPART	8
APPAREILS, PILES OU AMPOULES DÉFECTUEUX	9
PROJET DE RECHERCHE – ENREGISTREURS DE DONNÉES	9
RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES.....	9

NOTE :

UTILISATION DES KAYAKS, VOIR LES TERMES ET CONDITIONS CONTENUS À LA FIN DU GUIDE, ITEM 19 DES DIRECTIVES ET RÈGLEMENTS.

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES SUR PLACE

<p>Baignade bord de la rivière Belvédère Piste cyclable (route verte à 4 km) Remise sécurisée pour skis (à venir) Foyer extérieur et BBQ (en saison)</p>	<p>Sentiers de randonnée pédestre Sentiers de raquettes Sport nautique : kayak sur la rivière Borne de recharge électrique</p>
--	---

Utiliser les sentiers balisés montrés sur la carte du site pour la promenade en forêt, la raquette et l'accès à la rivière. Le site constitue en grande majorité un milieu humide reconnu, riche en espèces végétales et animales. Nous vous invitons à vous comporter de façon respectueuse envers l'environnement afin de préserver la faune, la flore et les écosystèmes.

L'accès à la rivière (quai, baignade, kayak) est possible **à partir de 7h00 jusqu'à 19h00 (juin/juillet/août) et 18h00 (septembre)**. Des kayaks sont mis à votre disposition près du quai (page 7). Vous êtes responsable d'assurer votre propre sécurité et la sécurité des conditions d'embarcation. La rivière est propice à la baignade. Les activités sur la rivière ne doivent être faites que lorsque l'eau est calme et le courant très faible ou inexistant. Il est de votre responsabilité de vous assurer de la sécurité de chacun. Voir indications supplémentaires pour le kayak et la baignade, un peu plus loin dans une guide (pages 6 et 7) et en toute fin dans les règlements.

La raquette sur le site se fera dans les sentiers balisés afin de respecter la beauté des lieux et préserver les trajets. Vous devez apporter votre propre matériel.

NOMBRE D'OCCUPANTS ET USAGE DES LIEUX

À moins d'entente spécifique, le nombre d'occupants maximal est de **6 personnes**. En tout temps, la capacité maximale à l'extérieur (souper familial, feu extérieur) comme à l'intérieur est de 10 personnes, incluant les locataires et leurs invités.

Le site et l'ensemble des activités pouvant s'y dérouler (kayak, raquette, baignade, jeux d'enfants) sont exclusivement réservés aux personnes qui sont enregistrées auprès de l'hôte et de même que leur famille ou amis qui séjournent au pavillon qui sont aussi enregistrés.

Heure d'arrivée : 16h00 - Heure de départ : 11h00

Bruit réduit au minimum entre 22h00 et 8h00 - Pavillon non-fumeur - animaux interdits

Richard (hôte)	418 569-8086
Hydro-Québec Info-pannes :	1 800 790-2424
Incendies Ste-Christine d'Auvergne (St-Basile)	911 418 329-2204 poste 928
Municipalité de Ste-Christine :	418 329-3304

Dépanneur-Épicerie marché Bhérier	584 rue Principale, St-Léonard de Portneuf
Pharmacie Jean Coutu	212 avenue St-Jacques, St-Raymond
Épicerie Métro	333 Côte Joyeuse, St-Raymond
Maxi St-Raymond	260 Rue St-Cyrille, St-Raymond
CLSS de Portneuf (hôpital St-Raymond)	700 rue St-Cyrille, St-Raymond

RÉSEAUX SOCIAUX ET TÉLÉPHONE

	La Sittelle	L'Hermine
Internet	Réseau : TELUSFB31	Réseau : TELUS1D6E
	Mot de passe : FBV8u2eU6Aus	Mot de passe : 5f96vXZ87afn
Téléphone	(418)329-5072	(418)329-5071

JEUX EXTÉRIEURS ET JOUETS

L'aire de jeux extérieure pour enfants (mini-labyrinthe et balançoire) a été construite par le propriétaire des lieux et n'est pas nécessairement conforme à la réglementation. Le poids maximal pour utiliser les balançoires est de 100 lbs (45 kg). La surveillance continue d'un parent est requise en tout temps.

Des jeux de société sont placés dans le rangement de la salle à manger. Dans la chambre secondaire, des jouets et livres pour enfants sont aussi disponibles. Les bibelots-chevreuils sur les tablettes de fenêtres attirent les enfants... laissez jouer comme ils veulent même s'ils les brisent quelque peu...j'en ai une réserve !

Sur demande, un parc pour bébé, une chaise d'appoint ou une chaise haute sont disponibles.

VAISSELLE POUR JEUNES ENFANTS

De la vaisselle et ustensiles en plastique sont disponibles pour jeunes enfants. On les trouvera dans le haut des armoires (côté cuisinière et frigo)

BUANDERIE

Laveuse :

- Déverser le détergent dans le fond de la cuve.
- Déverser l'assouplisseur (si utilisé) dans le pivot central, en enlevant préalablement le couvercle.
- Placer les vêtements ; ne pas les déposer de façon circulaire autour du pivot mais par petits tas.
- Positionner au cycle **Quick wash**, Wash temp **Cold** et Water level **low** ou **med** (selon la brassée).
- Activer sur **Start**.
- Si les vêtements sont débalancés, l'appareil s'arrêtera et le couvercle sera bloqué au moins 6 minutes. Ne jamais forcer le couvercle.
- Après la brasser toujours laisser le couvercle en position ouverte.

Sécheuse :

- Choisir le cycle **30min** ou **60min**.
- Choisir Dry temp **Normal**.
- Activer sur **Start**.

- Vider le filtre à charpie après chaque utilisation.

LAVE-VAISSELLE

- Fonction **Turbo express** à gauche et **Energy saver** à droite.

S'assurer de rincer complètement tous les articles avant de les déposer dans le lave-vaisselle.

TÉLÉVISION INTELLIGENTE

La télévision est disponible et branchée wifi en tout temps. Au départ, ne pas oublier de vous débrancher des réseaux que vous aurez utilisés.

FOYER AU BOIS

Le foyer intérieur peut être utilisé entre le 1er septembre et le 1er juin (pas l'été). Le foyer doit être utilisé avec prudence, en évitant de surcharger l'âtre. Demeurez vigilants en tout temps. La porte du foyer doit être tenue fermée sauf lors de l'allumage. Suivre les consignes d'utilisation du foyer ci-bas.

Le foyer est offert pour le plaisir et en aucun temps il doit est surchargé à capacité de bois pour une combustion de plusieurs heures. Placer 2 ou 3 bûches au maximum.

Un briquet-flamme est placé dans le tiroir à ustensiles et au besoin, le mode d'emploi détaillé du foyer est placé dans le meuble sous la télévision. Des allumettes en bois sont aussi disponibles

Mise en marche :

- Il n'est pas nécessaire d'ouvrir une fenêtre pour partir le feu.
- S'assurer que le clapet d'aération (languette sous la porte) est complètement ouvert (position gauche).
- Insérer des boules de papier et quelques pièces de bois d'allumage et allumer le feu.
- Conserver la position de la porte ouverte jusqu'à ce que le feu soit bien actif.
- Ajouter une ou deux bûches (maximum), attendre que le feu soit bien entamé et fermer/barrer la porte.
- Lors que l'intensité du feu est assez élevée, on peut (ce n'est pas nécessaire) graduellement fermer le clapet (vers la droite) pour optimiser la combustion.

Ne jamais faire fonctionner en même temps que le foyer un appareil d'évacuation (sécheuse ou hotte de cuisine) car il y aura retour d'air et de fumée.

Entreposage intérieur du bois :

Le bois utilisé fait partie de la composante biosourcée du projet : il s'agit de bois résineux et autres types récupéré sur le site. En conséquence, plusieurs morceaux contiennent des organismes, champignons et insectes... qui dégèlent ! Ne pas entreposer de bois à l'intérieur autrement que les bûches qui seront utilisées éminemment. Même gelé, le bois sec peut être directement placé dans un feu en bonne activité.

Achat de bûches :

Une quantité prédéterminée de bûches (24pox24 / 30-40 bûches / 1/8^e de corde) est disponible dans la véranda à l'arrivée. Au besoin, la même quantité peut être fournie durant le séjour, à raison de 25\$ (demande à faire auprès de l'hôte).

Bois d'allumage :

Une quantité de bois d'allumage est disponible à l'arrivée. Aviser l'hôte si une quantité supplémentaire est nécessaire.

EAU

L'eau provient de sources souterraines profondes et peut, selon la saison, dégager une faible odeur et une teinte liée au tanin (couleur résiduelle des feuilles, typique aux puits en forêt, n'altérant pas la potabilité). Une station d'eau pure et filtrée naturellement est aussi installée dans la cuisine, pour votre bien-être. (petit robinet à gauche de l'évier).

Ne déposer aucun article dans les armoires sous l'évier de cuisine, attitrées au traitement de l'eau.

En cas de panne électrique, il n'y a pas d'eau ; des contenants d'eau sont disponibles sur place, demander à l'hôte. En cas de panne se prolongeant, une génératrice peut alimenter eau et services de base (avisé l'hôte rapidement en cas de panne électrique).

CHAUFFAGE

Le chauffage des espaces est assuré par une dalle rayonnante dont la température est établie à 20-21°C. À l'étage, les thermostats ont été positionnés à 17-18°C car l'air de l'étage est conditionné aussi par la dalle chauffante du RDC. Les thermostats à l'étage peuvent toutefois être ajustés à la hausse ou à la baisse, selon le confort désiré de chacun.

CONDITIONNEMENT DE L'AIR AMBIANT

Un échangeur récupérateur d'énergie assure un renouvellement d'air adéquat sans ouvrir les fenêtres (en hiver). Le tableau mural indicateur est près de la salle d'eau du RDC. Ne pas modifier les consignes, sauf en présence d'humidité excessive due à l'usage. Peser sur le bouton montant une hélice et augmenter le niveau à 5 temporairement.

Dans les salles d'eau, peser sur le bouton **20 min** ou **40 min** lors d'utilisation de la toilette, ou d'un bain ou une douche. Il est impératif de faire fonctionner l'échangeur d'air dans la salle d'eau de l'étage, lors d'utilisation.

TÉLÉPHONE D'URGENCE

Une prise téléphonique (ligne terrestre) est disponible à l'entrée, en bas du mur à droite de la porte. Un téléphone, en cas d'urgence, est entreposée dans la cuisine (armoire au bout de l'ilot). Vous n'avez qu'à brancher l'appareil dans la prise.

FOYER EXTÉRIEUR

Un foyer extérieur est à votre disposition de mai à octobre. Le bois est situé soit dans la véranda ou à l'entrée principale du pavillon. Une quantité prédéterminée de bûches (24px24 / 30-40 bûches / 1/8^e de corde) est disponible. Au besoin, la même quantité peut être fournie durant le séjour, à raison de 25\$ (demande à faire auprès de l'hôte).

Utiliser en tout temps le pare-étincelle et ne brûler que deux bûches maximums à la fois. Lorsque vous quittez le foyer, arroser au boyau d'arrosage si la consommation n'est pas complétée. Pour savoir s'il est permis de faire des feux extérieurs : <https://sopfeu.qc.ca/>

ACCÈS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE

L'accès est situé au bout de la rue Paquet, à environ 5 minutes à pied du pavillon. Un quai est à votre disposition (début juin à septembre). On peut se baigner dans la rivière, dont la profondeur varie de 4pi à 15pi autour du quai. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire (disponible juste en haute de la petite côte menant au quai, ou demander à l'hôte). Toute personne d'âge mineure doit être accompagnée en tout temps par un(e) adulte. L'accès à la bordure à la rivière est permise à partir de 7h00 jusqu'à 19h00 (juin/juillet/août) et 18h00 (septembre)

ACTIVITÉ DE KAYAK : ACCEPTATION DES TERMES ET ENTENTE

La rivière est navigable sur 4km, entre les chutes Panet (en amont) et un barrage hydro-électrique en aval. Pour utiliser le kayak, il ne doit pas y avoir de courant observable sur la rivière, car vous devez partir et revenir au point de départ. Des kayaks (adultes et enfants) et gilets de sauvetage (port obligatoire) sont disponibles juste au haut de la petite côte menant à la rivière (au besoin demander à l'hôte).

Lire attentivement l'item 19 des règlements et directives tout à la fin de ce guide.

Ces informations sont aussi disponibles dans les informations contenues sur les plates-formes de location. La réservation aux pavillons « La Sittelle » ou « L'Hermine » constitue une confirmation d'avoir pris connaissance et de suivre rigoureusement toutes les indications données.

AIRE DE STATIONNEMENT

Une aire de stationnement (2 voitures) est prévue près de chaque pavillon. En période de déneigement, des indications spécifiques vous seront fournies, le cas échéant, pour assurer le déneigement des aires communes et individuelles.

BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Située à droite de l'allée, au poteau près de la remise, à l'usage des deux pavillons.

DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION

Déchets domestiques (cuisine et salle d'eau) à déposer durant et à la fin du séjour dans le contenant noir extérieur (près de la maison) attribué aux déchets du pavillon (gros sacs noirs).

Articles de récupération (sac dans armoire au bout de l'Ilot) à déposer durant et à la fin du séjour) dans le contenant noir extérieur (près de la maison) attribué à la récupération (gros sac transparents).

A moins que les gros contenants noirs extérieurs ne soient remplis, vous n'avez pas à aller déposer vos rebuts dans les gros bacs à l'entrée du site, ceci sera fait après votre départ.

Note : les serviettes sanitaires, les tampons, de même que les applicateurs ne doivent en aucun cas être jetés dans les toilettes.

DÉPART

- Au moment du départ, le dépôt de la literie, serviettes et autres items dans le bain est appréciée.
NE PAS LAVER OU LAISSER TREMPER CES ARTICLES vous-mêmes. Nous devons de toute façon tout nettoyer à nouveau suivant notre procédure.
- Ne laisser sur place aucune nourriture dans les armoires ou le frigo.
- Laver et ranger toute la vaisselle utilisée.
- Ramasser tous les déchets et le recyclage.
- Nettoyer le BBQ.
- Fermer toutes les lumières et barrer la porte.

QUOI EST OÙ ?	
LITERIE ET SOINS	
Couvertes supplémentaires	Chambre principale
Draps pour divan-lit salon	Chambre secondaire, rangement
Draps pour futon étage	Chambre secondaire, rangement
Oreillers supplémentaires	Chambre principale
Serviettes supplémentaires	Salle d'eau étage, sous lavabo. Aucune des serviettes de la literie ne doit être utilisée à l'extérieur. Les serviettes pour usage extérieur ne sont pas fournies.
CUISINE ET SALON	
Articles de nettoyage cuisine	Cuisine, tiroir sous micro-onde
Bouilloire électrique	Cuisine armoire droite supérieure
Baril pour récupération	Cuisine, armoire au bout de l'ilot
Malaxeur	Cuisine armoire droite supérieure
Mode d'emploi Foyer	Salon, meuble sous télévision
Nappes et napperons	Salle à manger, rangement
Poêle à fondue électrique	Cuisine, au-dessus frigo
Vaisselle pour enfants	Cuisine, haut des armoires
UTILITÉ	
Balai et porte-poussière	Derrière porte salle de toilette RDC
Barrière de sécurité enfants	Chambre secondaire, derrière le futon
Lampe de poche d'urgence	Cuisine, armoire bout de l'ilot (dans le haut)
Mini-balayeuse	Cuisine, armoire bout de l'ilot (en 2 morceaux, à assembler)
Modes d'emplois appareils	Cuisine, armoire bout de l'ilot (dans le haut)
Mouchoir et papier hygiène	Salle d'eau étage, sous lavabo
Piles de remplacement	Cuisine, armoire bout de l'ilot (dans le haut)
Rallonge électrique	Cuisine, armoire bout de l'ilot (dans le haut)
Sacs poubelles extérieures	Cuisine, armoire bout de l'ilot (dans le bas)
Sacs récupération	Cuisine, armoire bout de l'ilot (dans le bas)
Sacs poubelle cuisine	Cuisine, tiroir sous micro-onde ou tiroir côté cuisinière
Séchoir à cheveux	Salle d'eau étage, sous lavabo
Trousse premier soins	Cuisine, armoire au bout de l'ilot
BUANDERIE	

Fer à repasser et planche	Salle d'eau RDC, sous lavabo
Détergeant lessive	Salle d'eau RDC, sous lavabo

APPAREILS, PILES OU AMPOULES DÉFECTUEUX

Nous vérifions régulièrement les fonctionnements des appareils et éclairages. Toutefois, il se peut que le fonctionnement d'équipement soit compromis par une ampoule brûlée ou des piles faibles. **Nous vous prions de nous en aviser et nous ferons rapidement tout le nécessaire pour corriger le tout.**

PROJET DE RECHERCHE – ENREGISTREURS DE DONNÉES

Des enregistreurs de données sont placés dans des prises murale (salle d'eau RDC, derrière futon chambre secondaire et au plafond de la chambre principale (La Sittelle). Ne pas toucher les équipements, ils prennent des lectures en continu de températures dans les murs extérieurs, pour fins de la recherche scientifique Auvergne Laboratoire vivant.

RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES

Ces informations font partie soit des indications contenues sous la rubrique « règlements maison » sur la plate-forme Airbnb ou encore du contrat de location (autres plateformes)

Occupation

- 1 L'âge minimum pour louer l'établissement est de 25 ans.
- 2 Le nombre d'occupant maximal est de 4 adultes ou une famille pouvant inclure 4 enfants (6 personnes)
- 3 Le nombre de personnes autorisées par unité d'hébergement indiqué dans l'entente ne peut être dépassé, et ce, en aucun temps.
- 4 En tout temps, la capacité maximale à l'extérieur (souper familial, feu extérieur) comme à l'intérieur est de 10 personnes, incluant les locataires et leurs invités
- 5 Le Locataire ne peut céder ses droits en vertu du contrat de location ni sous-louer l'immeuble.

Dépôt de sécurité, bris et dommage

- 6 Le Locataire doit aviser le Locateur de tout bris ou dommage causé durant son séjour. Le Locataire est responsable des dommages matériels survenus dans ou sur l'immeuble loué, incluant le terrain et les équipements extérieurs, pendant la période de location, et ce, pour quelque raison que ce soit, sauf les dommages résultant de vice de construction, défaut d'entretien, catastrophes naturelles et technologiques, et tout dommage normalement couvert par la police d'assurance habitation du Locateur.
- 7 Le Locataire s'engage à tenir le Locateur quitte et indemne de toute réclamation présentée par qui que ce soit résultant des dommages dont il est responsable.
- 8 Les défauts constatés par le Locataire pendant la période de location doivent être signalés sur-le-champ.
- 9 Locataire est tenu responsable des actions de toute autre personne se trouvant sur les lieux loués.

Usage des lieux

- 10 Le Locataire s'engage à respecter les lieux loués et à les remettre dans le même état qu'à son arrivée.
- 11 Le Locataire s'engage à n'utiliser que les lieux loués et à respecter les espaces des voisins et des résidents du secteur.
- 12 Il est interdit de fumer dans l'unité et sur le site, à l'exception d'une zone prévue à cet effet au bout de l'allée vers la remise. La consommation d'alcool est permise dans les limites du pavillon et de son terrain limitrophe. La consommation de drogue est interdite sur le site.
- 13 Les animaux ne sont pas admis.
- 14 Le Locataire s'engage à respecter des règles de conduite raisonnables et ne pas déranger les voisins et les résidents du secteur. Le Locataire devra s'en tenir à un niveau de bruit raisonnable, et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'unité. Après 22h00 et avant 8h00, le bruit devra être réduit au minimum.
- 15 L'eau provient de sources souterraines profondes et peut, selon la saison, dégager une faible odeur et une teinte liée au tanin (couleur résiduelle des feuilles, typique aux puits en forêt, n'altérant pas la potabilité). Une station d'eau pure et filtrée naturellement est aussi installée dans la cuisine, pour le bien-être des locataires.

VTT, motoneige et autres véhicules récréatifs sur le site

- 16 Il n'est pas permis d'apporter sur place et d'utiliser un VTT, une motoneige, une moto ou tout autre véhicule de ce type. Il est interdit d'installer une tente ou une roulotte sur le site.

Location séjour 2 semaines et plus

- 17 Pour une location de plus de deux semaines, les frais de location incluent l'entretien ménager et le changement de literie à toutes les deux semaines, jour et heure à confirmer par le locateur à l'arrivée. Durant 3 heures, les locataires sont invités à vaquer à des occupations à l'extérieur du pavillon.

Départ tardif

- 18 Si la journée du départ, le Locataire ne quitte pas les lieux à l'heure mentionnée (prévue au contrat), des frais additionnels de 75\$/hre pourront s'appliquer, à moins d'entente préalable avec le locateur.

Considérations relatives au l'usage des kayaks, termes et conditions d'utilisations

- 19 Le texte suivant réfère à toutes activités aux abords et sur la Rivière Sainte-Anne, dont le kayak, pour toutes personnes hébergées dans les pavillons « La Sittelle » et « L'Hermine ».

*« **Le locataire** » désigne la personne qui a payé un hébergement de même que chaque membre de sa famille immédiate ou ses amis qui sont aussi hébergés. Aucun invité du locataire n'a le droit d'utiliser les kayaks / « **Le propriétaire** » désigne Zetco Inc. propriétaire des lieux.*

La réservation aux pavillons « La Sittelle » ou « L'Hermine » constitue une acceptation de suivre rigoureusement les indications ci-dessous et d'accepter les termes desdites indications. Ce texte lie tout héritier et successeurs légaux.

1. Le locataire a décidé de s'impliquer dans une activité physique en kayak et comme pour toute activité physique, il y a un risque de blessure. Le locataire certifie que sa condition physique lui permet de faire l'activité en toute sécurité de n'avoir jamais eu de problèmes cardiaques ;
2. Le locataire s'engage à ne pas être sous l'influence de la drogue ni de l'alcool ;
3. Le locataire reconnaît que faire du kayak en rivière exige des connaissances et des habiletés qu'il maîtrise. Il participe à l'activité de façon volontaire et il certifie comprendre tous les risques associés à la pratique du kayak ;
4. Le locataire s'engage à n'utiliser le kayak que lorsque le courant est suffisamment faible pour naviguer à contresens sans aucun effort (vers la gauche à partir du quai), et revenir facilement et en tout temps au point de départ ;
5. Le locataire est avisé que le propriétaire ne possède aucune connaissance ni habileté pour le kayak, et qu'il ne prodiguera en aucune façon de conseil à cet égard ;
6. Le locataire s'engage à porter en tout temps un gilet de sauvetage, mis à sa disposition sur place ou sinon à demander auprès propriétaire ;
7. Le locataire s'engage à pratiquer l'activité en kayak avec au moins une autre personne en tout temps, pour ne jamais être seul sur le plan d'eau ;
8. Le locataire s'engage à ce qu'aucune personne mineure sous sa responsabilité n'ait accès à la rivière ou au kayak sans être accompagnée par un adulte ;
9. Le locataire accepte tous les risques inhérents à l'activité et il libère le propriétaire de toute réclamation pour des blessures, morts, dommages matériels ou vols, perte, ou autre responsabilité de toute nature découlant directement ou indirectement d'utilisation de kayak.
10. Le locataire doit inspecter la bonne condition du kayak avant de l'utiliser et doit aviser immédiatement le propriétaire de tout bris constaté et ne pas s'en servir, faute de quoi le bris pourra lui être réclamé.
11. Le locataire doit remettre les kayaks à l'endroit où ils sont déposés, soit avant la descente vers le quai.

Considérations relatives à la baignade

20. L'eau est profonde à proximité du quai. En conséquence, l'utilisation d'un gilet de sauvetage est obligatoire. Aucun mineur ne doit être laissé aux abords du quai ou pour la baignade.
